

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 26/4/2012 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 18/4/2012.

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2012: Approbation
2. Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 2: Service ordinaire: Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2011: Approbation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2011: Approbation
5. Compte de l'Eglise Protestante de Gembloux: Exercice 2011: Approbation
6. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2011: Approbation
7. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2011: Approbation
8. Patrimoine communal: Création d'un terrain multisports: Section de Bovesse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
9. Service des travaux: Acquisition d'une foreuse-fraiseuse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Placement et location de 2 modules: Implantation scolaire d'Emines et crèche de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

11. Patrimoine communal: Aménagement d'une classe supplémentaire: Implantation scolaire: Section de Saint-Denis: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal: Transformation d'un bâtiment en logement de transit: Section d'Emines: Mesures d'office: Marché pour compte: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Construction d'un bâtiment scolaire: Section de Warisoulx: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS CLOS:

14. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
15. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
16. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
17. Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion protestante à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
18. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (16 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	43.085,67€	43.085,67€	0
Majoration des crédits	9.620,30€	9.620,30€	0
Nouveau budget	52.705,97€	52.705,97€	0

La participation communale est augmentée à hauteur du montant des dépenses supplémentaires destinées à divers travaux d'entretien du presbytère.

3.

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes	30.719,74€	94.766,03€	89.788,19€
Dépenses	29.797,56€	94.766,03€	87.463,41€
Boni	922,18€	0	2.324,78€

4.

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes	52.568,07€	30.349,65€	38.302,77€
Dépenses	31.948,51€	30.349,65€	29.717,78€
Boni	20.619,56€	0	8.584,99€

5.

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes	21.809,96€	21.229,00€	21.770,66€
Dépenses	20.406,84€	21.229,00€	20.509,48€
Boni	1.402,61€	0	1.261,18€

6.

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes	16.453,95€	15.268,10€	15.836,87€
Dépenses	13.433,18€	15.268,10€	12.804,37€
Boni	3.020,77€	0	3.032,50€

7.

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes	37.692,99€	20.204,04€	21.625,58€
Dépenses	28.490,69€	20.204,04€	16.058,38€
Boni	9.202,30€	0	5.567,20€

8. Le 25 juillet 2011, le Fonctionnaire délégué refusait d'octroyer à la Commune le permis d'urbanisme relatif à la création d'un terrain multisports chaussée de Bruxelles à Bovesse.

Le 2 août 2011, le Collège Communal décidait d'introduire auprès du Gouvernement Wallon un recours contre cette décision conformément au prescrit du CWATUPE.

Le mardi 13 septembre 2011, les Autorités communales ont eu l'occasion de défendre leur projet devant la Commission d'avis instituée à cette fin.

Le 21 décembre 2011, la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture signifiait au Collège « qu'aucune décision n'avait été prise par le Gouvernement Wallon dans le délai de 30 jours à dater de la réception de l'envoi recommandé contenant rappel... et qu'en conséquence, la décision du Fonctionnaire délégué contre laquelle le recours avait été introduit, était dès lors confirmée ».

Aujourd'hui, ce projet adapté de manière à répondre plus étroitement aux remarques formulées lors des diverses consultations des riverains concernés, est relancé.

Le devis estimatif est porté en conséquence de 217.092,15€ TVAC à 225.108,40€ TVAC.

La procédure de marché public choisie reste l'appel d'offres général.

9. Il est proposé de remplacer la foreuse-fraiseuse actuellement âgée d'une vingtaine d'années par un matériel plus moderne et par conséquent plus efficace dans la réalisation du travail quotidien au hangar communal.

Le devis estimatif avoisine 5.000€ TVAC.

Le mode de marché est la procédure négociée.

10. Les implantations scolaires de La Bruyère en général, et de Rhisnes et Emines en particulier, connaissent depuis plusieurs années une augmentation de leur population de sorte qu'il s'avère nécessaire d'accroître leurs surfaces utilisables, afin d'assurer aux enfants un confort et des conditions d'enseignement optimales.

Dans ces 2 écoles, la solution préconisée est le placement de modules mais avec la différence qu'à Rhisnes, ces espaces supplémentaires ne sont pas destinés à accueillir les jeunes élèves mais plutôt les pensionnaires de la crèche dont les locaux auront été transformés en classes.

Le devis estimatif pour la fourniture, le transport, le placement et la location pour un an, s'élève à 70.543€ TVAC.

Mode de marché: procédure négociée.

11. La même logique qu'au point précédent, oblige les Autorités communales à envisager pour l'école de Saint-Denis, l'aménagement d'une classe supplémentaire dans les greniers du bâtiment existant.

Le devis estimatif avoisine 120.000€ TVAC.

Mode de marché: adjudication publique.

12. Le 27 août 2009, le Conseil décidait le lancement d'une procédure de marché public pour la création d'un logement de transit dans l'ancien immeuble de l'AIENPN dévolu à la commune de La Bruyère lors de la liquidation de cette petite intercommunale.

Le 10 août 2010, le Collège Communal attribuait ce chantier à la société CV Construct d'Amay au montant de sa soumission à savoir 148.957,62€ TVAC.

Toutefois, les manquements graves affichés par cette entreprise dans l'exécution de la mission lui confiée, a contraint le Collège, sur les conseils de l'INASEP chargée de la surveillance de ces travaux, à déssaisir cet adjudicataire et à recourir à une des mesures d'office qu'est le marché pour compte.

Le devis estimatif atteint 110.110€ TVAC.

Mode de marché: adjudication publique.

13. Le 24 février 2011, le Conseil acceptait de confier au bureau d'études de l'INASEP, non seulement l'examen du projet de construction d'un bâtiment scolaire à Warisoulx et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance de ce chantier.

Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé lui a également été dévolue.

Aujourd'hui, les documents indispensables au lancement de la procédure d'adjudication publique sont rédigés et sont présentés au Conseil par l'approbation de leur contenu.

Le devis estimatif approche 1.650.000€ TVAC dont 60% donneront lieu à subsides et 40% à un emprunt à taux d'intérêt préférentiel.